

Scandaleux : 10 ans de prison pour Luc Fournié qui avait tué son cambrioleur

écrit par Marcher sur des oeufs | 10 mars 2018



Des oeuvres de l'InJustice française

ARTICLE : Meurtre d'un cambrioleur : le cafetier définitivement condamné à 10 ans de prison

URL

:
<https://www.ladepeche.fr/article/2018/03/08/2755610-meurtre-cambrioleur-cafetier-definitivement-condamne-10-ans-prison.html>

DATE : 08/03/2018

AUTEUR : Jean Cohadon

La Cour de cassation a rejeté hier le pourvoi formé par la défense de Luc Fournié. La condamnation pour «homicide volontaire» du cafetier de Lavour est donc définitive. Luc Fournié, 61 ans, va exécuter les 10 ans de prison décidée par les jurés de la cour d'assises de la Haute-Garonne le 9 décembre 2016. Une peine supérieure au verdict rendu en première instance par la cour d'assises du Tarn. Malgré les réquisitions d'acquittement de l'avocat général appuyées sur la légitime défense, les jurés du Tarn avaient retenu la culpabilité du cafetier et l'avaient condamné à 7 ans de

prison en avril 2015.

Dans la nuit du 14 décembre 2009, avec un complice, Jonathan Lavignasse, 17 ans, s'était introduit dans le café pour le cambrioler. Luc Fournié, qui s'était aperçu que les barreaux d'une des fenêtres de son café avaient été sciés, couchait dans son café, prêt à intervenir. Réveillé par un système d'alarme sommaire, l'homme avait attendu le retour des adolescents pour ouvrir le feu...

«Après la décision des assises du Tarn, j'avais dit que les faits étaient à ce point établis que l'on ne peut raisonnablement penser qu'à un alourdissement de la peine en appel. Et j'ai plaidé à Toulouse que la légitime défense était absente des débats. L'accusation ne l'avait d'ailleurs pas évoquée. Comment l'évoquer alors que l'on a tendu un piège et que la riposte est préparée ?», souligne Me Simon Cohen, défenseur de la famille de la victime.

Après ses condamnations, Luc Fournié a été à chaque fois remis en liberté. En juin 2017, il avait été placé sous contrôle judiciaire et il vivait depuis chez sa sœur dans le Lot, loin de Lavaur et du «Saint-Roch». Un café qu'il a vendu «pour pouvoir honorer ses dettes et payer les dommages et intérêts à la famille de la victime», avait expliqué à l'époque son avocate Me Esparbié-Catala.

Hier Me Georges Catala qui a défendu Luc Fournié devant les cours d'assises avec Me Laurent Boguet ne dissimulait pas sa colère. «On ne peut pas accepter une situation où un honnête citoyen, victime chez lui au milieu de la nuit d'une agression alors qu'il ne demandait rien à personne, puisse être assimilé à un meurtrier. Nous allons continuer la lutte. Nous sommes encouragés par des milliers de signatures sur des pétitions. Nous entendons donc saisir la cour européenne des droits de l'homme et le président de la République.»